**Rappel**

L’insuffisance professionnelle se caractérise par l’inaptitude de l’agent à exercer normalement les fonctions pour lesquelles il a été engagé.

### Identification de la collectivité

**Nom de la collectivité** : ............ Affaire suivie par : ............

Téléphone (ligne directe) : ............ Email : ............

### Identite de l’agent

**Nom :** ............ **Prénom :** ............

Nom de naissance : ............

### situation administrative de l’agent

Nature du contrat :  CDD  CDI

Date de début du contrat : ............

Date de fin du contrat (uniquement si CDD) : ............

Grade : ............

Temps de travail :  temps complet  temps non complet, préciser la durée : ............

### motif de la saisine

Date d’effet souhaitée du licenciement : ............

Résumé des insuffisances professionnelles relevées : ............

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

le Maire – le Président, (signature + cachet)

(Nom – *Prénom*)

# PIÈCES À JOINDRE À L’IMPRIMÉ DE SAISINE

* fiche de poste de l'agent,
* candidature de l'agent (CV+ lettre de motivation),
* liste des formations suivies depuis son arrivée au sein de la collectivité,
* rapport(s) de l'autorité territoriale détaillant les faits justifiant la demande de licenciement et, le cas échéant, les mesures déjà prises pour alerter l’agent sur les risques encourus liés à son comportement et/ou ses manquements à l’aptitude à l’emploi,
* courrier informant l’agent de son droit à consulter son dossier et le convoquant à l’entretien préalable.

Veuillez retourner votre forumlaire à l’adresse suivante :*cdg50@cdg50.fr*

**Textes de Référence**

* *Décret n°88-145 du 15 février 1988 – articles 39-2 et 42*
* *Décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 – article 20*